Image not found or type unknown

# Virement de loyer non-arrivé à destination

Par **SeebD**, le **24/07/2009** à **14:45**

Bonjour,
Au mois de mars, mon loyer est prélevé sur mon compte bancaire, et est effectivement débité ; cependant, mon agence immobilière affirmait n'avoir rien reçu de son côté.
Après de longues recherches de part et d'autres, il s'avère que l'agence immobilière n'a jamais retrouvé trace du paiement de mon loyer ; de mon côté, ma banque m'a fourni une attestation signée, certifiant que le virement a bien été effectué sur le bon numéro de compte de l'agence immobilière. D'autre part, ce virement est bien débité sur mon compte et est lisible sur mes relevés bancaires.
Cependant, mon agence immobilière continue de me demander le paiement de ce mois de loyer. Sachant que j'ai déposé un préavis de départ de l'appartement, je crains que l'agence immobilière ne prélève ce loyer "non-payé" sur ma caution...!
Quels recours ai-je dans cette situation ? Que fait-il faire ? Étant aujourd'hui à court d'idées, je suis preneur de tout avis / solution pour ne pas avoir à payer une deuxième fois le même mois de loyer....
Merci d'avance.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés